

# Journal

Journal de la **FFSB**

Trimestriel : Avril / Mai / Juin 2012

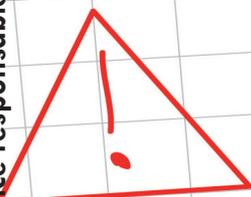
Belgique-Belgie  
P.P. P 102023  
1050 Bruxelles 5  
BC 0491  
Bureau de dépôt  
Bruxelles 5  
Ch. de Boondael 55

Numéro 114

Dossier : Le point sur  
l'accès à la santé



Médecins, infirmières  
patiente **SOURDE**



## Le texte inspire le geste

Trimestriel d'éducation permanente édité par  
la FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES SOURDS

DE BELGIQUE ASBL.

Rue Van Eyck, 11A /4

1050 Bruxelles - Belgique

Fax : +32 (0)2 644 68 44

Tél : +32 (0)2 644 69 01

E-mail : [sournal@ffsb.be](mailto:sournal@ffsb.be)

Site web : [www.ffsb.be](http://www.ffsb.be)

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Il favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

### Editrice responsable

Martine Fraiture

### Rédactrice en chef

Marie-Florence Devalet

### Comité de Rédaction

Martine Fraiture

Julie-Anne Berhin

Brigitte Bennert

Alfred Fiévet

### Mise en page

Marie-Florence Devalet

### Ont collaboré

#### à ce numéro

L'équipe de la

FFSB-Jeunes

Patrice Jabeneau

Jérôme Duquesne

Sefora Ben Moussa

Danielle de Neuter

### Couverture:

Christelle Thomas

## Imprimerie SABELPrint SA

Rue Xhaufaire 153

4820 Dison

Tél : 087 31 28 47

Fax : 087 31 25 01

E-mail : [info@sabelprint.be](mailto:info@sabelprint.be)

[www.sabelprint.be](http://www.sabelprint.be)

3	EDITO	
4	SERVICE ANIMATION	Les états généraux de la sensibilisation.
6	FFSB-JEUNES	
8	CULTURE	Kiss & Cry (Nanodanses), il fallait y penser !
10	DOSSIER	p.10 La vidéo-conférence, une solution d'avenir pour les hôpitaux ? p.13 Une première : les médecins de garde accessibles en province de Luxembourg et arrondissement de Dinant. p.14 La Maison Médicale d'Anderlecht, un modèle à suivre ? p.16 La détresse psychologique des personnes sourdes, une réalité encore mal connue.
19	ACCESSIBILITÉ	De nouveaux lieux accessibles grâce à la Boucle à Induction Magnétique.
20	NOUVELLES INTERNATIONALES	«Je peux reléguer la surdité à l'histoire !».
22	AGENDA	
26	DU SIGNE AU MOT	

LE CONTENU ET LE TON DES TEXTES  
N'ENGAGENT QUE LEUR AUTEUR.

### Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant et en versant la somme correspondante au compte du Sournal :

068-2030854-89

10 euros pour l'abonnement d'un an civil

15 euros ou plus comme abonné de soutien

25 euros pour l'étranger par paiement international

IBAN : BE45 0682 0308 5489 BIC : GKCCBEBB

Indiquez votre numéro d'abonné si vous en avez un et votre année d'abonnement en communication.



## Le mot de la rédaction

Chers lecteurs, dans ce numéro, en plus des rubriques habituelles, FFSB-Jeunes, Service Animation, Culture, Accessibilité et Nouvelles internationales, c'est un dossier qui fait le point sur l'accès aux soins de santé qui vous est servi. Cela fait longtemps que plus rien n'est fait concrètement pour améliorer l'accès aux soins de santé pour les personnes sourdes... du moins le croit-on. En réalité quelques pistes se dessinent tout doucement à gauche, à droite... il est temps d'en prendre connaissance, d'en parler et de saisir les nouvelles opportunités qui se présentent. Vous aussi, si vous êtes motivé pour faire évoluer les choses, n'hésitez pas à faire parler de vous.

Je profite aussi de l'espace que j'ai ici pour remercier les gens qui tôt ou tard se présentent au Sournal pour apporter leur contribution et qui en retour obtiennent une certaine visibilité. Soumettre un article au Sournal, c'est aussi l'occasion pour les rédacteurs de faire le point sur leurs projets, de faire une communication écrite.

Vous, les lecteurs du Sournal, vous formez un public assez diversifié, certains lisent les articles plus facilement que d'autres et régulièrement la question d'une traduction en langue des signes du Sournal parvient jusqu'à mes yeux. J'espère vivement qu'un tel projet verra le jour, non pas vraiment comme une traduction, mais plutôt comme un espace multimédia plus adéquat qui répond mieux aux attentes des personnes sourdes. Hélas, pour en arriver là, nous avons besoin de personnes motivées aussi à tous les niveaux du secteur associatif sourd. D'ici-là, bonne lecture !

MARIE-FLORENCE DEVALET,  
rédactrice en chef



Chers Tous,

Nous entrons doucement dans le printemps, synonyme du renouveau. De quels renouveaux je pense ?

Je souhaite essayer de faire comprendre ce que signifie vraiment «la communauté des sourds», un terme que j'utilise également, encore dans l'édito de janvier dernier. Tout récemment, j'ai été confrontée à l'usage tout azimut de cette définition de «communauté des sourds» par certains qui pourtant travaillent dans le monde des sourds et donc, devraient mieux connaître la signification de ce terme. Et malheureusement, ce n'est pas le cas.

La communauté des sourds est un microcosme de la société. Et comme dans toute la société, il y a toutes sortes de personnes sourdes avec leurs opinions, leurs modes de vie. Il faut donc éviter d'affirmer que c'est l'opinion de toute la communauté des sourds alors qu'il s'agit seulement d'une discussion et désaccord sur certains sujets. Comme dans la société, il y a des gens tolérants et d'autres qui le sont moins, des intellectuels et des manuels, de grandes personnalités et des gens simples. J'espère que ce petit éclaircissement pourra servir à mieux utiliser ce terme.

L'autre espoir de renouveau est la composition de notre Conseil d'Administration. Je sais que je me répète chaque année, la FFSB a besoin de nouveaux administrateurs motivés et compétents dans divers domaines. Mon mandat s'achèvera en 2013, il ne me reste plus qu'une année pour transmettre mes connaissances, mon expérience aux nouveaux, bien que mon souhait soit déjà de partir...

Engagez-vous si vous désirez changer le monde et le rendre accessible aux Sourds.

Bonnes vacances de Pâques.

MARTINE FRAITURE, présidente de la FFSB

P.S. : Les élections à l'Assemblée Générale auront lieu le 12 mai 2012. Pour obtenir plus d'informations, renseignez-vous auprès de la coordinatrice Julie-Anne Berhin ([coordination@ffsb.be](mailto:coordination@ffsb.be)) ou auprès de moi ([martine.fraiture@ffsb.be](mailto:martine.fraiture@ffsb.be)).

Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 40 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.

Notre compte est : 310-0266448-75

Merci de ne pas nous oublier

## Les états généraux de la sensibilisation

**De nombreux problèmes rencontrés par les personnes sourdes viennent du manque de connaissance et des préjugés des entendants. Les états généraux de la sensibilisation est un projet participatif de la FFSB. Son objectif : améliorer la sensibilisation à la surdité. Des ateliers pour apprendre à sensibiliser soi-même dans la vie de tous les jours commenceront en avril.**

### Deux constats, deux objectifs Les grandes lignes du projet Où en est-on ?

Le projet part de deux constats. Premièrement, les Sourds rencontrent beaucoup d'obstacles dans leur vie quotidienne ; ces problèmes arrivent parfois parce que les entendants ne connaissent pas les Sourds, leur langue et leur culture. Mais agir soi-même n'est pas facile ! Manque d'idées, d'habitude, d'imagination, timidité, ... Ou, simplement, on s'est tellement habitué à la situation qu'on ne pense même plus à la changer. Deuxièmement, il existe plusieurs associations qui font de la sensibilisation, qui expliquent aux entendants ce qu'est la surdité. Ces associations travaillent indépendamment les unes des autres, il n'y a pas de collaboration entre elles à l'heure actuelle.

Partant de ces deux constats, le projet a deux objectifs : apprendre aux personnes sourdes à sensibiliser dans leur vie quotidienne et organiser une rencontre entre les associations actives en sensibilisation.

Avec les personnes sourdes ou concernées par la surdité, nous avons prévu quatre ateliers. Le premier atelier porte sur trois questions : qu'est-ce que la sensibilisation, comment fait-on, et qui faut-il toucher ? Ce premier atelier, mené en groupe de personnes sourdes ou concernées par la surdité, vise donc à aboutir à une définition, des méthodes et des publics-cibles.

Chaque groupe envoie un ou plusieurs délégués à une réunion de mise en commun, l'atelier 2. Cette mise en commun aboutit sur un rapport qui est transmis aux associations actives en sensibilisation lors d'une table-ronde.

Il est aussi transmis aux groupes de participants lors de l'atelier 3. Les participants expliquent les problèmes qu'ils vivent au quotidien et tout le monde essaie de trouver une solution, en s'inspirant des idées du rapport. On apprend tous ensemble, les uns des autres.

Au cours de l'atelier 4, les participants évaluent les conseils reçus. Qu'est-

ce qui a marché ou pas, qu'est-ce qui a changé depuis l'atelier 3 ? C'est aussi l'occasion d'évaluer le projet depuis le début et de réfléchir à la suite du projet. Peut-être les participants auront-ils envie de prolonger l'expérience pour s'améliorer encore.

Cinq associations (Arts et Culture, le CREE, le Centre d'hébergement la Charrette, Espace Sourd, l'APEDAF) ont répondu à notre invitation pour un atelier sur la sensibilisation. Une mise en commun a eu lieu. Le rapport sera bientôt mis en ligne sur notre site internet. La table-ronde des associations actives en sensibilisation se réunit le 15 mars. Ce sera l'occasion de faire connaissance, de s'expliquer nos pratiques et de construire une collaboration entre associations.

### Le rapport en bref

Les participants ont réfléchi à ce qu'est la sensibilisation. Ils sont arrivés à six points : 1. informer, 2. briser la glace, 3. valoriser la personne sourde, 4. promouvoir le respect et le droit à l'égalité, 5. faire vivre une expérience et 6. proposer des solutions.

En analysant des exemples de sensibilisation, ils ont remarqué qu'il existe des thèmes très variés : droits de l'Homme, bruit, déchets, sécurité

routière, écologie, ... La surdité est un de ces thèmes. Les participants ont aussi expliqué que les Sourds devaient être sensibilisés aux autres thèmes, et que l'information devait donc être adaptée. Et oui, la sensibilisation, ça va dans plusieurs sens ! Pour les outils et supports de sensibilisation, là encore, les participants constatent une grande diversité. Ils ont beaucoup d'idées d'outils, du jeu de société au clip télévisé en passant par l'exposition interactive. Ils ont insisté sur la sensibilisation à grande échelle, dans les médias (télévision, ...) et l'affichage public. Et parmi les publics à sensibiliser, les participants ont mis l'accent sur les médias (télévision, audiovisuel), les médecins ORL, les enseignants, les familles et les services publics.



**Au cours de l'atelier 1, les participants analysent différentes sensibilisations.**

au projet, qui a pris plus de temps que prévu, et nous vous remercions pour votre patience, votre motivation et toutes vos bonnes idées ! Votre participation nous permet d'y voir plus clair et d'orienter le rôle et les actions de la FFSB. Le rapport jouera un rôle important dans la réflexion et les activités à venir. Merci ! Rendez-vous aux prochains ateliers, pour d'autres découvertes et d'autres apprentissages !

### Apprenez à sensibiliser !

L'atelier 3, formation à la sensibilisation, commencera dès le 1er avril. Il est ouvert à tous ! La FFSB organisera ces ateliers en partenariat avec les associations. Si vous voulez apprendre à sensibiliser, si vous avez envie de partager vos idées, de donner et de recevoir des conseils pour résoudre les problèmes d'audisme de la vie quotidienne, n'hésitez pas ! Contactez le service animation ([education.permanente@ffsb.be](mailto:education.permanente@ffsb.be)) et nous viendrons animer un atelier.

Le service animation remercie chaleureusement tous les participants



**S**uite à notre article sur la conférence-débat sur les organismes sectaires nuisibles paru dans le Sournal n° 113, une lectrice nous a contactés pour nous faire part d'imprécisions. Nous souhaitons préciser que l'ouvrage auquel se réfèrent les Témoins de Jéhovah, « Traduction du Nouveau Monde », est une traduction de la Bible qu'ils ont réalisée et qui comporte certaines adaptations allant dans le sens de leur doctrine. Nous indiquions qu'il s'agissait d'un groupe chrétien. Pour être plus précis, « les Témoins de Jéhovah sont issus du tronc juéo-chrétien et ont à l'origine été influencés par l'Adventisme. Ils sont proches du judaïsme par sa conception de Dieu (Ancien Testament) » (extrait de la brochure d'information du CIAOSN). La FFSB étant a-religieuse, elle ne se prononce pas sur l'appartenance des Témoins de Jéhovah à la chrétienté. Nous signalons que cette appartenance est contestée.

## WE de Teambuilding

Nous avons organisé un weekend de teambuilding qui a été très enrichissant. Nous avons beaucoup discuté et proposé de nouvelles idées pour améliorer l'union entre jeunes sourds de Belgique.

Parmi tous les sujets que nous avons abordés, se trouvent également les projets d'activités pour l'année 2012. Par exemple, nous organiserons un workshop sur l'Histoire des Sourds, un camp Schtroumpfs en collaboration avec la Jong-Fevlado, la future JMS en collaboration avec la FFSB, et diverses conférences très intéressantes.

Nous avons également discuté sur la préparation du nouveau site Internet de FFSB-Jeunes afin d'avoir un meilleur système d'informations et de médias. Nous réfléchissons à un design et à un contenu qui attireraient le public des jeunes sourds. Il est important aussi que nous adoptions les nouvelles technologies comme système d'informations, comme Facebook, Twitter, etc.

Bien sûr, nous n'oublions pas les Clubs que nous désirons continuer à soutenir, par exemple en partageant les activités dans différentes régions, et en les organisant sur le lieu du Club afin d'y attirer les jeunes et de permettre aux Clubs de faire des bénéfices pour organiser davantage d'activités.

Comme vous le savez, la FFSB-Jeunes a créé deux groupes de travail, le groupe Pi visual et le groupe politique, dont elle s'assure du bon fonctionnement.

Cependant, certains points ne sont pas évidents au sein de la FFSB-Jeunes, comme par exemple la recherche de subsides afin de réaliser de grandes activités, qui demande beaucoup d'énergie et de temps, mais de patience aussi.

Nous avons également enfin clarifié les rôles et responsabilités de chaque membre au sein du comité.

Au niveau international, nous restons toujours actifs avec la WFDYs et l'EUDY sans pour autant trop nous focaliser dessus, parce que notre priorité reste tout de même les jeunes sourds de Belgique!

## AG et AGE

Le 10 décembre 2011 a eu lieu l'Assemblée Générale de la FFSB-Jeunes à Liège. Deux des membres de la Jong-Fevlado ainsi que les deux clubs affiliés à la FFSB-Jeunes étaient présents. Une nouveauté lors de cette Assemblée Générale est que nous avons ouvert une liste de candidats « membres individuels ». Le principe est d'encourager les jeunes à s'affilier à la FFSB-Jeunes pour bénéficier d'avantages tels que des réductions, des participations à des camps organisés par la FFSB-Jeunes et également par l'EUDY et la WFDYs à laquelle nous sommes affiliés. Cette Assemblée était riche et ce sur tous les plans. Nous avons profité de cette journée pour annoncer nos prochaines activités pour l'an 2012. Le fameux camp en collaboration avec la Jong-Fevlado a donc été annoncé. Deux nouveaux membres ont été élus pour entrer dans le comité, et ce pour un mandat de 2 ans. Il s'agit de Susana Sanchez et d'Inès Guerreiro. Amandine le Maire exercera donc la fonction de présidente, Timo Rowies, de vice-président et Julie Carlier de secrétaire. Susana et Inès ont été élues en tant que commissaires au sein du comité. Il manquait donc un trésorier. De plus, nous n'avons pas su approfondir le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la FFSB-Jeunes. C'est pourquoi nous avons décidé de faire une Assemblée Générale extraordinaire à Bruxelles le 29 Janvier 2012. Cette journée avait pour but d'approfondir le ROI ainsi que d'élire un nouveau trésorier au sein du comité. Le ROI a été retravaillé et peaufiné par l'ancien et par le nouveau comité avant d'être approuvé par l'Assemblée. Le comité va pouvoir enfin travailler sur de bonnes bases et avec de nouveaux projets en tête.



## Alice au Conseil de la Jeunesse !



Vous êtes sûrement déjà au courant de cette nouvelle dont nous sommes fiers, mais rien n'empêche de vous informer à nouveau qu'une jeune sourde, Alice Leidensdorf, a été élue au sein du Conseil de la Jeunesse, un organisme qui sert à représenter les jeunes francophones aux niveaux nationaux et internationaux. Le Conseil de la Jeunesse est composé d'un comité de 50 jeunes qui forment l'Assemblée Générale.

Alice s'est également engagée dans le Conseil d'Administration, bravo à elle de défendre les intérêts des jeunes sourds pour un avenir meilleur !

Elle collabore activement avec le groupe politique de la FFSB-Jeunes qui lui transmet les idées et les intérêts à défendre, et bien sûr la soutient dans son parcours au sein du Conseil de la Jeunesse.

Comme par exemple, une nouveauté dans la FFSB-Jeunes : les membres de soutien ! De plus, nous avons été agréablement surpris au vu des nombreuses candidatures pour le poste de trésorier. L'assemblée a eu du mal à faire son choix et c'est Christophe Declerck qui a finalement été élu pour rejoindre le comité, et ce pour une durée de 2 ans. Bravo à Christophe ! Nous tenons à remercier Jeppe Vestanaa, stagiaire au sein de la FFSB-Jeunes pour ses précieux conseils en tout genre et son soutien. Nous n'oublierons jamais non plus la volonté et la motivation de Sophie Deloyer, Delphine le Maire et Murielle Bertrand, sans lesquelles nous n'aurions pu partir sur de bonnes bases pour l'an 2012. Merci à tous.



## Camp Schtroumpfs

Avis à tous les jeunes de 18 à 30 ans, la FFSB-Jeunes organise pour la première fois en collaboration avec la Jong-Fevlado, l'association des jeunes sourds flamands, un camp ayant pour thème des personnages de bande-dessinée purement belges... Mais oui bien sûr, les Schtroumpfs !

Venez nombreux schtroumpfer au schtroumpf ! Traduction: venez nombreux participer au camp! Suivez attentivement les informations sur le site <http://camp.ffsbjeunes.be>, et si vous êtes décidés, envoyez vite votre inscription pour devenir un schtroumpf durant le camp !



## Kiss & Cry (NanoDances), il fallait y penser !



© Marten Van Den Abeele

**Qui d'entre vous a déjà pensé à faire un spectacle de danse sans visage, sans expression corporelle, mais avec juste la magie des mains ? Des entendants y ont pensé et l'ont fait. C'est ainsi qu'une vraie équipe a mis en place un spectacle inédit au Manège Mons.**



© Marten Van Den Abeele



Le trophée appartient non seulement à Michèle Anne De Mey et Jaco Van Dormael qui ont réalisé le spectacle en création collective avec Grégory Grosjean, Thomas Gunzig, Julien Lambert, Nicolas Olivier et Sylvie Olivé, mais aussi à l'équipe du Manège Mons et de Passe-Muraille !

Le spectacle avait déjà été mis au programme au Manège Mons en mars 2011 où il avait déjà fait l'objet d'une adaptation pour les personnes sourdes en collaboration avec Passe-Muraille. Il a été traduit en langue des signes. L'expérience a été réitérée cette année avec succès puisqu'il y avait une petite vingtaine de personnes sourdes dans la salle, ce qui est quand même beaucoup compte tenu du faible nombre, parfois, de personnes accueillies dans d'autres événements culturels qui font l'objet d'une accessibilité. Mais ce n'est pas sans rien. En effet, Passe-Muraille a réalisé, sur place, avec le Manège Mons un petit clip vidéo en langue des signes qui montre ce qui a été mis en place pour les personnes sourdes et cette annonce a bien entendu été relayée sur le site de la FFSB, Facebook, par courrier électronique, ... On peut ainsi voir sur la vidéo que le personnel connaît quelques mots de langue des signes. Le Sournal est allé sur place et a également eu l'agréable surprise de voir que non seulement tout ce qui était dit dans la vidéo était correct, mais que l'accueil était aussi chaleureux envers les personnes sourdes. La vidéo, elle, tournait aussi en boucle sur une grande télévision à écran plat dans le hall d'accueil. Néanmoins un badge pour savoir quelles personnes parlaient la langue des signes aurait été le bienvenu car si sur la

vidéo il y a trois ou quatre personnes, sur place il y en avait bien plus !

Dans la salle, des places étaient spécialement réservées pour les personnes sourdes, l'interprète avait une place de choix. Néanmoins, le défi était de taille car lorsque vous allez voir Kiss & Cry, vous allez en fait voir le film, les danses des mains qui racontent une histoire d'amour et de souvenirs, mais aussi le making-of qui occupe la quasi-totalité de la scène. Vos yeux doivent voyager de l'écran à la scène où vous pouvez observer comment les effets spéciaux que vous voyez à l'écran sont réalisés sur des maquettes, comment se débrouillent les deux danseurs professionnels qui font très habilement virevolter leurs doigts pour leur donner du sens, comment les prises de vues de la caméra sont réalisées, ... Et tout en même temps, il faut suivre l'histoire sur les mains de l'interprète. Et pourtant, aucune personne sourde que nous avons interrogée n'a semblé avoir été dérangée par cette profusion visuelle.

Ce n'est pas tout ! Au guichet vous pouvez trouver un prospectus intitulé « Des soirées spectacles accessibles aux sourds et malentendants » où on y lit la programmation des prochains spectacles accessibles en langue des signes. Ainsi, les mercredis 25 et



jeudi 26 avril, la pièce « Gemelos » est sur-titrée en français et une rencontre avec les acteurs après le spectacle est traduite en langue des signes le jeudi. Le mercredi 2 mai, c'est un spectacle de danse sans paroles que des personnes sourdes peuvent aller voir sans rencontrer d'obstacles à la communication. Bien pensé! Chapeau à toute l'équipe !

**MALSAMECO**  
Echangeons nos Cultures  
Partageons nos différences  
28 & 29 | 09 | 2012

Malsameco Festival est un événement culturel et festif organisé par Passe-Muraille asbl qui a pour objectif de mettre en scène professionnellement des artistes différents. Durant deux jours, des artistes handicapés, valides, d'origines étrangères, belges, de cultures différentes vont se rencontrer et échanger entre eux et avec le public. L'événement sera full accessible ! Bloquez vos agendas et venez nombreux ! Consultez [www.malsameco.be](http://www.malsameco.be) !

## Le point sur l'accès à la santé

### La vidéo-conférence, une solution d'avenir pour les hôpitaux ?

**Le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme a diffusé en 2011 une recommandation pour qu'il y ait une offre d'interprétation en langue des signes flamande et de Belgique francophone dans les hôpitaux. Dans ce texte, est conseillé, entre autres, de faire appel aux interprètes en langue des signes via un système de vidéo-conférence.**

La recommandation du Centre a été adressée aux Ministres de la Santé publique, de l'Égalité des Chances, aux Ministres flamand de l'Égalité des Chances, du bien-être, au Ministre wallon de l'Égalité des Chances et au Secrétaire d'État bruxellois de l'Égalité des Chances le 20 octobre 2011. Elle rappelle que l'article 7 de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient stipule que le patient a droit à toutes les informations concernant son état de santé et que la communication avec lui doit se faire dans une langue claire. Pour que les personnes sourdes puissent exercer ce droit, il faut qu'un interprète soit disponible chaque fois que des informations sont échangées entre le personnel médical et le patient.



La recommandation analyse quatre pistes principales d'aménagements que l'on peut mettre en place dans les hôpitaux pour garantir l'accès aux soins de santé en langue des signes pour les personnes sourdes, détaillant

les avantages et inconvénients des uns et des autres.

La première solution qu'un hôpital peut adopter pour rendre ses services accessibles est de prévoir un ou plusieurs interprètes internes. Il s'agit donc d'interprètes engagés au sein de l'hôpital uniquement en vue de traduire les échanges. L'avantage de cette solution est que, dans l'idéal, on peut faire rapidement appel à ces

personnes puisqu'elles sont disponibles sur place. Hélas, concrètement cette solution n'est pas toujours facile à mettre en application. Il y a plusieurs raisons à cela. L'une d'elles est que les hôpitaux ne sont pas seulement confrontés au problème de la langue des signes dans les échanges entre le personnel soignant et les patients. Beaucoup de patients étrangers arrivent dans les services sans qu'ils soient capables de s'exprimer suffisamment bien en français ou en néerlandais pour

pouvoir avoir un échange clair et cohérent avec le personnel soignant. Une étude réalisée en 2003 a révélé que 50% des étrangers en Belgique avaient besoin d'une médiation inter-culturelle à l'hôpital, ce qui représente

déjà plus de 750 000 personnes. Si on engageait des interprètes en langue des signes cela signifierait qu'il faudrait aussi, pour mettre toutes les minorités sur un même pied d'égalité, engager des traducteurs pour de nombreuses langues parlées autres que les langues officielles de Belgique (français, néerlandais et allemand).

A notre connaissance, pour se rendre un tant soit peu accessibles, certains hôpitaux optent actuellement pour un système qui consiste à demander à chaque membre du personnel de remplir soit à son arrivée dans le service, soit lors de mises à jour, une fiche qui reprend de nombreuses langues parlées à travers le monde. La liste est longue puisqu'elle reprend aussi certains dialectes régionaux de certains pays. La langue des signes se trouve dans cette liste. Ainsi, le personnel qui remplit cette fiche doit cocher les cases qui correspondent aux langues qu'il maîtrise. Donc, que ce soit pour les personnes sourdes s'exprimant en langue des signes ou pour les personnes ne parlant pas le français ou le néerlandais, le traitement qui est appliqué en matière de traduction, notamment en cas d'urgences, est le même. Dès qu'une personne parlant une autre langue que le français ou le néerlandais se présente dans un service, on consulte l'ordinateur qui contient la base de données des langues parlées par tout le personnel de l'hôpital et on identifie la personne qui parle la langue recherchée et on lui demande de venir traduire l'échange. Hélas, ce système s'il est honorable dans le sens où il permet un minimum d'échanges, de soins, de soutien... comporte aussi de gros inconvénients. Le premier est que cette personne qui

parle, par exemple, l'araméen ou la langue des signes, au sein du personnel peut très bien être tout simplement un... cuisinier ! Ce qui veut dire que l'on va, pour reprendre cet exemple un peu caricatural mais néanmoins assez juste, appeler ce cuisinier pour traduire des échanges qui auront lieu entre le personnel soignant et le patient étranger ou sourd. Le cuisinier qui a aidé à traduire quelques échanges est donc tenu implicitement de respecter le secret médical mais il reste qu'il n'y est pas engagé de la même façon que le personnel soignant. Cela met les médecins et la personne sollicitée dans une situation d'attributions et de prise de responsabilités assez délicate en regard de la loi relative aux droits du patient. L'autre problème est que cette liste qui est présentée au personnel ne

est très rudimentaire, personne sinon le patient, et encore, le patient n'étant pas toujours en mesure de vérifier si la traduction est juste, ne pourra évaluer ce niveau qui va servir à traduire des échanges médicaux entre le personnel soignant et le patient, ... des échanges qui mettent souvent en jeu la santé ou la vie de ce dernier. Cette solution est donc très simpliste et nous pensons, ne doit pas être encouragée en tant que telle.

Ainsi, vous le savez peut-être déjà, certains membres du personnel de certains hôpitaux francophones ont, par le passé, fait savoir qu'ils pouvaient assurer un accueil soit régulier, soit ponctuel en langue des signes mais le niveau de langue maîtrisé n'était pas toujours évalué et remis en question. C'est tou-



jours le cas aujourd'hui. Ces personnes s'auto-attribuent ou se voient très probablement attribuer des tâches de traduction qui relèvent des compétences d'un interprète professionnel.

Il n'y a donc à l'heure actuelle aucune so-

lution acceptable, sérieuse et permanente au sein des hôpitaux pour assurer l'accueil des services en langue des signes. Une personne peut donc très bien dire connaître la langue des signes, même si son niveau

contient aucune indication du niveau de connaissances et de pratique de la langue en question. Une personne peut donc très bien dire connaître la langue des signes, même si son niveau

Le Centre a, dans sa recommandation, aussi rappelé les difficultés qui se posent lorsque l'on fait appel à un interprète externe, s'entend ici interprète professionnel. C'est la solution la mieux acceptée aujourd'hui par la communauté sourde. C'est aussi une solution qui s'applique pour les patients qui parlent seulement des langues étrangères. Hélas, sa mise en application pose de nombreuses difficultés. La première est manifestement le délai de disponibilité des interprètes qui doit être très court. Lorsque vous vous présentez aux urgences ou devez subir un examen médical dans la semaine, il n'est plus acceptable pour la personne sourde ou le service de devoir s'y prendre un mois à l'avance pour obtenir un interprète comme cela se fait dans les services d'interprétation pour sourds actuels, faute d'interprètes disponibles.

Enfin, la troisième solution d'aménagement évoquée par le Centre est que ce soit le patient qui fasse lui-même appel à sa propre interprète ou aide à la communication. Le problème est que ce n'est pas au patient de faire les efforts de trouver lui-même une interprétation, surtout lorsqu'il se présente en mauvaise santé et/ou en situation d'urgence. Si parfois la solution semble convenir au patient qui se présente au service par exemple avec un proche qui traduit pour lui, ce n'est pas une solution qui garantit la bonne traduction, le respect de la déontologie nécessaire pour assurer la bonne information et l'obtention

du véritable consentement éclairé du patient.

Enfin la quatrième solution est celle de l'interprétation à distance via un système de visio-conférence. Le principe est le suivant : faire appel à des interprètes à distance au moyen d'un ordinateur connecté à Internet, muni d'une webcam ou d'un vidéophone.

L'Hôpital Universitaire de Gand a réalisé et réussi des tests pour l'interprétation à distance en langue des signes flamande le 23 décembre 2009. Les résultats montrent que le système fonctionne bien et que tant les



patients que le personnel soignant et les interprètes apprécient généralement de l'utiliser. Néanmoins, ce système demande à ce que des aménagements spécifiques soient mis en place.

Du côté de l'hôpital, il faut que le système soit accessible par tout le personnel soignant. Pour cela il faut que, physiquement, l'appareil soit facile d'utilisation, que l'on puisse le transporter n'importe où dans l'hôpi-

tal, qu'il soit disponible facilement, ... mais il faut aussi que le personnel soit formé à l'utilisation de cet outil. Son gros avantage pour les hôpitaux est qu'avec lui, il ne sera plus nécessaire de faire venir des interprètes in-situ pour un entretien bref, que ce soit en langue des signes ou pour d'autres langues étrangères. Par contre, il est vivement conseillé de continuer à maintenir l'interprétation in-situ pour les entretiens qui excèdent 20 minutes.

La mise en place de ce système permettrait également aux personnes sourdes de « visiophoner » (pour ne pas dire téléphoner) de chez elles vers l'hôpital via un système de centre-relais ou encore de l'hôpital vers leur famille. Dans sa recommandation, le Centre rappelle qu'en Suède, les appels de visiophonie effectués par les personnes sourdes sont entièrement remboursés par une instance gouvernementale qui est comparable à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

Un autre avantage de la visio-conférence est que les interprètes peuvent intervenir beaucoup plus souvent à différents endroits étant donné qu'ils ne doivent plus se déplacer. Cela permet de faire baisser les coûts du service qui ne sont plus limités qu'à la durée de la prestation effective au lieu d'un montant fixe pour une heure d'entretien entamée.

Cependant, la visio-conférence a aussi ses propres limites. Les questions qui se posent quant au rôle de l'interprète (doit-elle traduire mot à mot, éclaircir les propos, être un passeur culturel, renseigner et informer sur les services... ?) sont les mêmes que pour l'interprétation in-situ. L'interprète doit-elle connaître aussi tous les dialectes ? Quel doit être son niveau de formation ? Doit-elle avoir une formation médicale spécifique ? ... Par contre, un point qui a déjà été clairement mis en avant à ce sujet par les initiateurs de tels projets est le fait que l'interprète qui effectue une prestation à distance se voit adapter son code de déontologie à ce type de travail. Elle doit suivre une procédure de prise de contact bien précise, avoir un bon comportement à l'écran, ... Il faut aussi savoir qu'interpréter à distance est plus fatiguant qu'interpréter in-situ, ce qui demande aussi un aménagement particulier des heures de travail pour les interprètes prestant dans ce type de services.

Enfin nous pensons aussi aux Sourds présentant le syndrome d'Usher qui pourraient éprouver des difficultés à utiliser ce service. Preuve, une fois de plus, que ce service ne peut être l'unique solution mise en place au sein des hôpitaux. C'est une solution complémentaire à l'interprétation in-situ que l'on espère vivement voir le jour dans les mois ou années à venir. En Communauté française, c'est l'Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi qui s'est porté candidat pour un projet pilote faisant suite à l'expérience menée à Gand. Il nous reste à espérer que ce projet portera ses fruits et que la recommandation du Centre sera entendue.

## Une première : les médecins de garde accessibles en province de Luxembourg et arrondissement de Dinant.

Depuis le 4 février 2012, les patients de la province du Luxembourg doivent composer le 1733 pour obtenir un médecin de garde. Heureusement, grâce à un petit groupe de personnes dynamiques, une solution existe déjà pour les personnes sourdes.

L'annonce du nouveau système d'organisation des médecins de garde et l'utilisation incontournable du numéro 1733 pour y faire appel en province du Luxembourg, Catherine Simon, assistante sociale au SAHMO, service d'accompagnement provincial, et responsable de la Maison des Sourds à Arlon, se rend compte que cette situation va compliquer la vie des Sourds. Jusque-là, il n'y avait pas non plus de point de contact accessible (SMS, e-mail ou fax) pour les médecins de garde, mais les Sourds connaissaient les quelques médecins de la région qui se relayaient la garde et trouvaient toujours le moyen de savoir lequel d'entre eux était de garde. Avec le nouveau système, c'est plus d'une quarantaine voire parfois quatre-vingt médecins qui se relaient la garde pour un même poste médical. Il y a en tout 7 postes médicaux de garde sur un large territoire. Il fallait donc de toute urgence trouver une solution pour les personnes sourdes.

De fil en aiguille, en remontant de médecins en médecins attentifs et à l'écoute du problème, Catherine

Simon et sa collaboratrice Annie Devos, responsable de la Maison des Sourds et interprète, finissent par avoir un contact sérieux avec le coordinateur des Postes Médicaux de Garde (PMG), Philippe Vanderlooven. Celui-ci propose au bout de quelques échanges et d'un peu de patience, un numéro de SMS, un numéro de fax et un e-mail pour qu'uniquement les personnes sourdes puissent joindre le service.



Cependant, pour garantir le bon fonctionnement de cette nouvelle mise en place, ces coordonnées ne doivent pas être rendues publiques. C'est pourquoi les personnes sourdes pourront soit les trouver directement auprès de leur médecin traitant qui en sera informé, soit via les canaux de communication destinés aux personnes sourdes et à leurs proches comme le Sournal, le site Internet de la FFSB, les conférences dans les foyers...

Nous ne pouvons que féliciter l'initiative et espérer qu'un système similaire sera mis en place dans les autres provinces de la Communauté française. Si vous souhaitez vous aussi être acteur dans votre région autour d'un projet similaire, n'hésitez pas à contacter le Service Conseil en Aides Techniques de la FFSB ([scat@ffsb.be](mailto:scat@ffsb.be))

Voici les coordonnées des PMG de la province de Luxembourg-Dinant. Elles sont **uniquement réservées aux personnes sourdes**. Les personnes entendant ne peuvent pas les utiliser, elles doivent utiliser le numéro de téléphone 1733. Merci d'en prendre note afin d'assurer le bon fonctionnement du service des PMG.

Attention, les personnes sourdes ne peuvent utiliser ces coordonnées que lorsqu'elles cherchent un médecin le week-end (du vendredi 20h au lundi 8h) et les jours fériés (à partir de la veille à 20h au lendemain à 8h). Il n'y a pas de changement pour la semaine.

**FAX : 063 22 78 91**  
**SMS : 0479 10 79 10**  
**E-mail : [secretariat.pmg@gmail.com](mailto:secretariat.pmg@gmail.com)**

et/ou Catherine Simon ([c.simon@province.luxembourg.be](mailto:c.simon@province.luxembourg.be))

## La Maison Médicale d'Anderlecht, un modèle à suivre ?

**Cela fait de nombreuses années déjà que la Maison Médicale d'Anderlecht est la seule structure qui, en Belgique francophone, accueille des personnes sourdes pour des consultations multidisciplinaires : médicales, kinésithérapeutiques, psychologiques, sociales... Elle a déjà acquis une certaine expérience.**

De qui, de quoi se compose l'équipe de professionnels qui travaillent à la Maison Médicale d'Anderlecht ? Ce sont des accueillantes, gestionnaires, assistante sociale, des kinés, des aides à la

communication en langue des signes, psychologue, infirmière, mais aussi, bien sûr, des médecins ! Tous sont intégrés au projet qui consiste à accueillir et accompagner des personnes sourdes en consultation. Ainsi, toute personne qui y est engagée y est intégrée. Tous ont l'obligation de suivre au moins une semaine de formation accélérée à la langue des signes au CREE asbl afin d'acquérir les rudiments de la langue, nécessaires à l'accueil et à la communication avec les personnes sourdes. Les responsables du projet d'intégration des personnes sourdes estiment qu'il est important que les praticiens puissent au moins comprendre ce que disent les personnes sourdes sans la présence de l'aide à la communication, pour justement pouvoir répondre aux besoins si celle-ci est absente. Dans ce but, une



révision collective est organisée chaque mois, au cours de laquelle les participants s'exercent et évaluent leur expression en langue des signes.

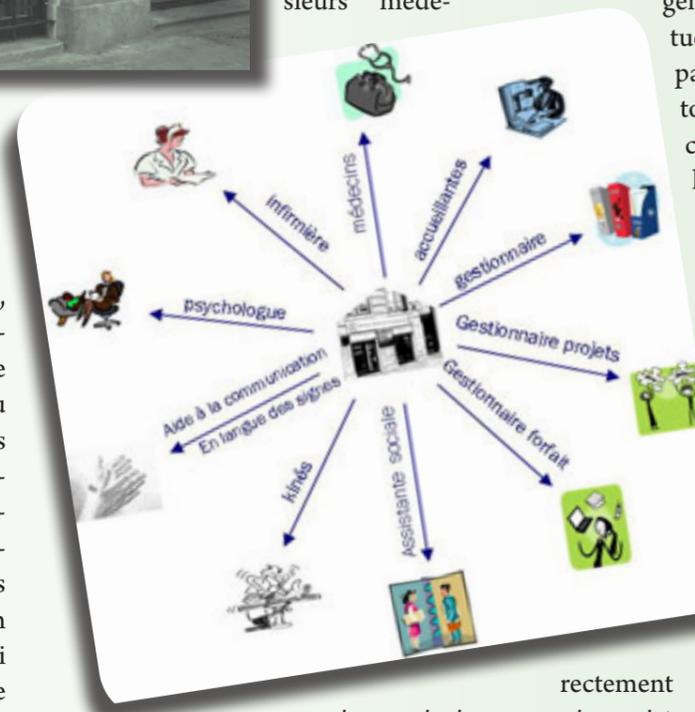
A la Maison Médicale d'Anderlecht, au départ du projet, une aide à la communication a été engagée. Elle est vite devenue la personne responsable du projet d'intégration des personnes sourdes. Aujourd'hui, une psychologue de la Maison Médicale prend également du temps en tant qu'aide à la communication. C'est donc à deux qu'elles veillent à la bonne communication entre les personnes sourdes et ceux qui prodiguent les soins de santé. Plus que d'être de simples aides à la communication, elles endossent en fait aussi un rôle de médiatrices. Leur fonction ne se limite pas à traduire. Elles veillent à la bonne compréhension du message et au bon déroulement du projet.

Le suivi du patient sourd a beaucoup d'importance aussi pour les professionnels de la Maison Médicale. On sait qu'une consultation seule ne suf-

fit pas à guérir quelqu'un. Il faut que cette personne prenne correctement les médicaments que le médecin lui prescrit, parfois il faut qu'elle soit suivie aussi par un autre médecin spécialiste, voire plusieurs méde-

(pour la respiration, la digestion, la tension, le coeur,...), combien de fois il doit le prendre, à quels moments de la journée, pendant combien de temps... Ou encore, un système de calendrier sur lequel sont collées des étiquettes avec la photo et le nom du médecin qu'ils doivent voir aux dates indiquées. Ces supports sont surtout destinés aux personnes qui ont des difficultés d'organisation ou d'alphabétisation.

Si, en général, la Maison Médicale d'Anderlecht qui est dotée de médecins généralistes peut effectuer le suivi régulier du patient sourd, il arrive toutefois qu'il doive consulter un spécialiste à l'extérieur. Les problèmes de communication étant fréquents entre le patient sourd et le spécialiste, la Maison Médicale d'Anderlecht y est confrontée aussi. Elle doit donc trouver des solutions pour que ce suivi soit cor-



rectement effectué. En voici une qui consiste à réaliser une sorte de mini dossier médical sous format A6 recto-verso que la personne peut emmener partout avec elle. Y sont indiquées ses particularités physiques et médicales (il y est indiqué par exemple : personne sourde, diabète, hypercholestérolémie), les coordonnées de la Maison Médicale d'Anderlecht ainsi que celles des médecins traitants et des médecins spécialistes qui suivent la

personne. Ainsi, si la personne sourde n'a pu se faire clairement comprendre du médecin, celui-ci peut toujours téléphoner aux coordonnées renseignées pour obtenir plus d'informations. La plupart du temps, lorsque le médecin traitant envoie la personne sourde chez un spécialiste pour y faire des examens, les résultats de ceux-ci sont envoyés au médecin traitant de la Maison Médicale et expliqués au patient avec l'aide à la communication. Il n'empêche que ce suivi à l'extérieur de la Maison Médicale d'Anderlecht pose parfois quelques problèmes. Le problème principal est depuis longtemps le manque d'interprètes. Les aides à la communication nous confient que la situation est vraiment dramatique pour les personnes sourdes et qu'elles ont déjà été parfois obligées, à titre exceptionnel, de les accompagner à l'extérieur pour certaines consultations urgentes. Une fois de plus, on voit à quel point le problème du manque d'interprètes a des répercussions importantes sur la vie des personnes sourdes et compromet l'organisation des associations et des professionnels

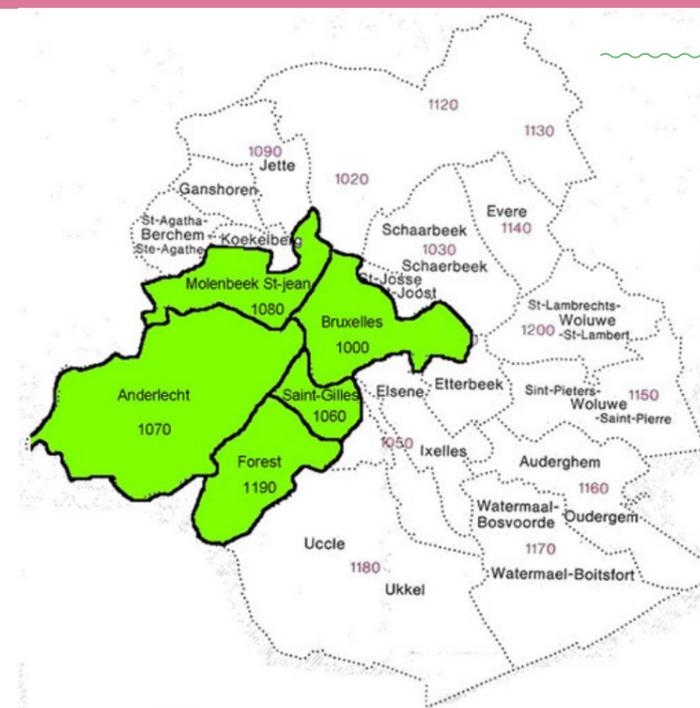
dans tous les secteurs.

Les responsables du projet d'intégration des personnes sourdes ont aussi développé des supports pour ces dernières qui leur permettent de recevoir une information de base sur les bons gestes à adopter en cas de maladie ou de l'apparition de certains symptômes. Une brochure sur la diarrhée par exemple explique à l'aide de dessins ce qu'il faut faire et quels aliments il vaut mieux privilégier. D'autres brochures de ce genre sont prévues.

Alors qu'au départ ces solutions sous forme de supports visuels pour faciliter le suivi des personnes sourdes ont été conçues pour elles, ce sont finalement toutes les personnes qui se rendent à la Maison Médicale d'Anderlecht qui peuvent en profiter. Le projet qui a intégré des personnes sourdes a été une source d'enrichissement pour le suivi des autres patients.

La Maison Médicale d'Anderlecht veille aussi à rendre accessible certains projets d'information et de prévention

autour de la santé. Ainsi, un atelier intitulé « l'école du dos » à la Maison s'est rendue accessible aux personnes sourdes et une collaboration a déjà eu lieu avec la commune d'Anderlecht autour d'une campagne de sensibilisation sur le SIDA. Prochainement, les projets d'éducation à la santé seront accessibles en langue des signes aux personnes sourdes. Parmi les sujets traités, le mammoth, les gestes qui sauvent, la nutrition,...



La Maison Médicale d'Anderlecht est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h. Une garde médicale est organisée les week-ends, jours fériés et en dehors des heures d'ouverture.

Une aide à la communication accompagne la personne sourde.

- Elle lui permet de comprendre le contenu des consultations grâce à la langue des signes.
- Elle l'aide à gérer sa maladie, la prise de

médicaments, la prise de rendez-vous.

- Des outils sont fabriqués spécialement pour les personnes sourdes.
- La Maison Médicale d'Anderlecht met aussi en place des projets et les rend accessibles en langue des signes.

Qui peut se rendre à la Maison Médicale d'Anderlecht pour y être soigné ?

Avant, seules les personnes sourdes d'Anderlecht et d'une partie du territoire de Molenbeek pouvaient en profiter. Cela a changé il y a peu de temps, maintenant les personnes sourdes qui habitent les communes suivantes peuvent y aller aussi :

**Anderlecht (1070) - Bruxelles (1000)**  
**Molenbeek (1080) - Forest (1090)**  
**Saint-Gilles (1060)**

Comment contacter la Maison Médicale d'Anderlecht ?

E-mail :  
 Muriel Grégoire : m.gregoire@mmanderlecht.be  
 Anne-Catherine Simon : a.simon@mmanderlecht.be  
 Tél. : 02/521.30.44  
 Fax : 02/521.38.19  
 Site internet : en cours de construction.  
 Boîte postale : Avenue Clémenceau 98, 1070 Anderlecht

## La détresse psychologique des personnes sourdes, une réalité encore mal connue.

**En mai 2011, l'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion du Déficient Auditif), une association française, a diffusé les résultats d'une enquête nationale portant sur la détresse psychologique des personnes sourdes, malentendantes, devenues sourdes et/ou acouphéniques. En voici quelques lignes.**

En parallèle de la diffusion de ces résultats, l'UNISDA a aussi organisé un colloque sur le sujet où des spécialistes ont pu s'exprimer. Il en est ressorti qu'il n'y a pas à proprement parler de « psychologie du sourd », par opposition à l'entendant. Il n'y a pas non plus de problèmes psychologiques que l'on ne peut observer que chez les personnes sourdes. L'enquête a seulement montré que la détresse

**L**es **acouphènes** sont des bruits qui sont entendus «dans l'oreille» ou «dans la tête». Ces sons n'existent pas dans l'environnement.

Les personnes qui souffrent d'**hyperacousie** ne supportent pas le bruit qui est normalement supporté par d'autres. L'intensité de ce bruit est normale, mais n'est pas supportée. La personne sent que c'est inconfortable pour elle, et parfois cela peut même être très douloureux. Cela dépend d'une personne à l'autre.

psychologique était plus forte chez les personnes sourdes que chez les personnes entendant.

Dans l'ensemble, il n'y a pas de différence selon que la personne soit née sourde, devenue sourde, pratique la langue des signes ou oralise. Par contre, les problèmes qui sont rencontrés sont différents selon que la personne soit née sourde ou devenue sourde. Nous souhaitons mettre ici en évidence certaines conclu-

sions mais nous vous invitons, si vous souhaitez des informations plus précises, à consulter les résultats de l'enquête et les actes du colloque via ce lien : <http://www.unisda.org/spip.php?rubrique25>

Pour pouvoir comprendre les chiffres, il faut savoir qui a répondu à l'enquête.

C'est plus de 2080 personnes sourdes, malentendantes, devenues sourdes et acouphéniques, 470 parents ou



MARIE-FLORENCE DEVALET



JÉRÔME DUQUESNE

proches et 270 professionnels.

☞ 30% des personnes ont une surdité profonde. 15% une surdité moyenne et 25% une surdité légère.

☞ 30% n'ont pas perdu l'audition mais ont seulement des acouphènes ou souffrent d'hyperacousie.

☞ 40% des personnes sourdes qui ont répondu déclarent avoir aussi des acouphènes ou de l'hyperacousie.

☞ Il y avait autant d'hommes que de femmes, autant de répondants dans toutes les régions de la France et ils étaient âgés de 15 à 65 ans et plus.

psychologique relevé par l'enquête va jusqu'à 60% avec seulement les devenus sourds.



48% des personnes sourdes, malentendantes ou acouphéniques déclarent qu'elles sont en situation de détresse psychologique. Ces personnes ont peu d'occasion de parler des difficultés qu'elles rencontrent et n'ont pas souvent le sentiment qu'on fait attention à leurs problèmes. Ce chiffre démontre que c'est beaucoup plus fréquent pour ces personnes que pour la population générale. Seulement 35% des proches, par contre, estiment que ces personnes sont en situation de détresse psychologique. La détresse n'est pas facile à percevoir et il se peut que les proches sous-estiment les émotions que peuvent ressentir leur entourage.

Cela peut être expliqué par le fait que plusieurs difficultés s'accumulent pour les personnes devenues sourdes. D'abord, la société véhicule une image négative de la personne sourde qui est parfois associée au simplet, à l'idiot, à celui qui ne veut pas entendre. Les personnes qui perdent une audition



44% des personnes sourdes, malentendantes ou acouphéniques déclarent avoir pensé mettre fin à leurs jours. 1 sur 5 l'a vraiment fait. Cependant une autre étude du BUCODES-Surdi-France, une autre association française, montre que les personnes devenues sourdes seraient plus affectées par ces pensées suicidaires que les personnes sourdes de naissance. D'ailleurs le pourcentage de personnes en détresse

qui a toujours bien fonctionné jusqu'à là sont dans le déni, évitent les situations difficiles et finissent par s'isoler. Ainsi, le repli sur soi et la solitude sont le cœur de la détresse psychologique des personnes devenues sourdes. Perdre l'audition signifie pour elles perdre la communication et donc vivre

des difficultés sociales et affectives.

Chez les personnes sourdes de naissance, par contre, c'est le sentiment de ne pas être écoutées et comprises. Certaines familles se sentent usées à force d'essayer de faire valoir leurs droits face à des réponses inadaptées de la part d'institutions. Elles ont le sentiment d'être isolées et de ne pas avoir de solution, de ne pouvoir rien faire. Le malaise se répercute aussi sur l'enfant et sur l'entourage.

Les personnes qui ont des acouphènes ou de l'hyperacousie sont davantage en détresse psychologique que les personnes qui n'en ont pas (55% pour 34%). C'est le sentiment que l'on ne comprend pas l'ampleur de leur problème qui est le plus difficile à vivre. En effet, comment comprendre que la personne en face de vous entend ce que vous n'entendez pas, qui n'existe pas ? Ainsi, l'acouphène étant encore mal connu tout comme ses répercussions psychologiques, ces personnes passent souvent d'un thérapeute à l'autre en entendant des discours très différents, avec parfois des prescriptions contradictoires. De quoi devenir fou !

Enfin, l'enquête révèle aussi que 40% des personnes qui ont été confrontées à la détresse psychologique n'ont pas fait appel à un professionnel. 35% des personnes qui ont été confrontées à la détresse psychologique n'ont pas cherché d'informations et 7% ont cherché sans en trouver. 45% des personnes interrogées souhaitent que la communication et la mise à disposition d'informations soient améliorées.

## De nouveaux lieux accessibles grâce à la Boucle à Induction Magnétique

Les personnes qui rencontrent des difficultés à entendre et à comprendre les communications orales peuvent bénéficier des équipements de Boucle à Induction Magnétique (BIM). C'est un système qui permet d'amplifier le son entrant dans l'appareil auditif qui est alors enclenché sur la position T. Cela leur évite d'entendre tous les bruits parasites qui nuisent à la bonne compréhension de la parole.

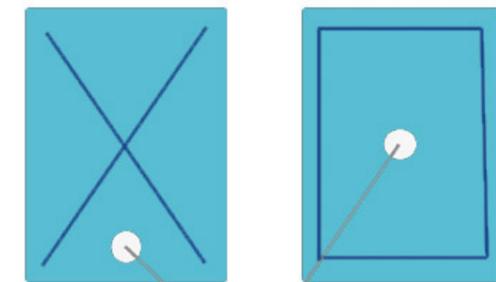
Pour savoir si le lieu dans lequel vous vous trouvez est équipé d'une BIM, vous devez repérer et identifier le pictogramme qui figure une oreille barrée avec un petit T sur un fond bleu.

Voici, ci-contre une nouvelle liste non exhaustive des lieux équipés de Boucles à Induction Magnétique dans la partie francophone de Belgique que l'on nous a récemment communiquée.

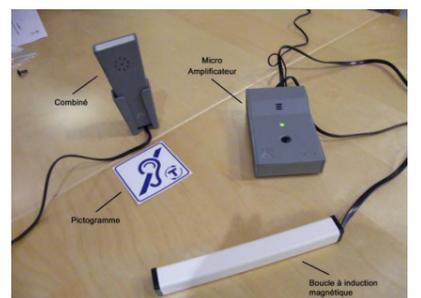
Un simple fil est placé soit autour de la salle, soit en croix à travers la salle. Il est conseillé à la personne de se positionner soit aux extrémités soit aux croisements des fils pour percevoir le son amplifié.

Si vous avez découvert un lieu qui est équipé d'une Boucle à Induction Magnétique, n'hésitez pas à m'informer : [scat@ffsb.be](mailto:scat@ffsb.be) afin que je puisse compléter cette liste et à mon tour mieux informer les personnes sourdes et malentendantes.

<b>Bruxelles</b>		
	Anderlecht	Zinnema
	Auderghem	Centre Culturel
	Bruxelles	Gare Centrale
		Théâtre des Martyrs
		Théâtre National
	Woluwé-Saint-Lambert	UCL-Centre oecuménique
<b>Brabant-Wallon</b>		
	Braine l'Alleud	Centre Culturel
<b>Hainaut</b>		
	Charleroi	La Sambre S.A.
	Frasnes	Crématorium
	Mons	Chapelles Bouzanton
		Salles des Arbaletriers
		Théâtre le Manège
<b>Namur</b>		
	Namur	Théâtre de Namur
<b>Liège</b>		
	Herve	Centre Culturel



Si la personne sourde s'installe à ces endroits de la salle où est installée la boucle magnétique (traits blancs) l'amplification du son qui parvient dans les appareils sera moins bonne. Si la personne se place près des lignes blanches, elle aura une meilleure réception acoustique.



Voici un aperçu du matériel qui compose la Boucle à Induction Magnétique





## « Je peux reléguer la surdité à l'histoire ! »

Suite à la lecture de la rubrique « Nouvelles du monde » du magazine suisse « Fais-moi signe », disponible au CIDS, nous avons appris que la lauréate du prix « Business woman of the year » en Australie, le docteur Dimitry Dornan, déclarait qu'elle pouvait faire fi de la surdité. Nous avons voulu en savoir plus.



Dr Dimitry Dornan

Ainsi la fondatrice et directrice du centre « Entendre et Dire » au Queensland, médecin ORL de son état, compare la surdité à la polio. Elle estime que c'est un fléau à éradiquer, et ce grâce à l'implant cochléaire dont elle fait la promotion et tire beaucoup de bénéfices.

Outrées, nous avons souhaité réagir, et avons contacté la Fédération des Sourds d'Australie qui nous a répondu que cela avait consterné de nombreux déficients auditifs car là-bas, la ratification de la Convention de l'ONU pour les Droits des Personnes Handicapées est un espoir pour la reconnaissance de la langue des signes australienne et la culture sourde.

Il est clair que le comportement du docteur Dornan dévalorise la diversité et renvoie aux personnes sourdes une image négative. Selon elle, les Sourds seraient « cassés » et nécessiteraient d'être réparés grâce à la technologie.

A l'heure des controverses, Shannon Everson, l'attachée de presse

de la Fédération des Sourds d'Australie a déclaré que la Société des Sourds du New South Wall a invité Dimitry Dornan à assister au Festival des Sourds. Elle a ajouté : « Je suis sûre qu'elle serait surprise et ravie de voir les personnes heureuses qui y assisteront ». Certains ont un appareil auditif, d'autres un implant cochléaire, certains emploient la langue des signes australienne, mais tous sont fiers de leur identité sourde .../... notre formation à la prise de conscience de la surdité peut aussi aider les entendants à en apprendre plus sur la communauté des Sourds, à comprendre la valeur de la diversité. Nous répondrons à toutes les questions du public », encourageant ainsi toute personne qui serait intéressée d'en apprendre plus sur le sujet à participer au Festival du 15 octobre 2011, l'événement officiel de la semaine nationale des Sourds en Australie.

Nous pouvons observer que partout dans le monde, il y a un déni de la culture sourde par le monde médical.

Il faut rester vigilant quant au choix ou non de l'implantation, (cfr : le courrier des lecteurs du Sournal n°113, du trimestre dernier). Cette intervention chirurgicale pourrait-elle assassiner la culture sourde ? Est-ce un nouveau génocide ?

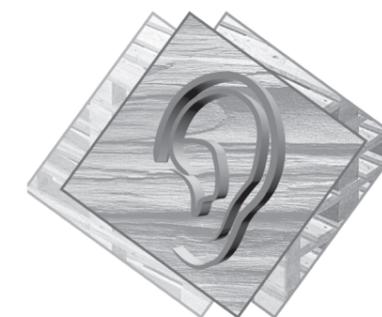


La langue des signes disparaîtra-t-elle à nouveau comme lors du Congrès de Milan de 1880 ? Ces questions restent d'actualité si l'on songe à l'exemple que donne le Danemark (cfr : le dos-

## ATELIERS DU MONCEAU

Aide aux sourds et malentendants

Rue de l'Avenir 75  
4460 Grâce-Hollogne  
Tél. : 04/239.70.10  
Fax : 04/239.70.14  
GSM : 0478/23.48.18 (SMS uniquement)  
E-mail : [laure.fiasse@dumonceau.be](mailto:laure.fiasse@dumonceau.be)  
[alain.klinkenberg@dumonceau.be](mailto:alain.klinkenberg@dumonceau.be)



Réparation de palettes  
Fabrication de châssis en bois  
Fabrication de caisses et caissettes  
Rabotage industriel

Petite menuiserie  
Fabrication de pallox's  
Mise en caisse  
Placards

1<sup>er</sup> atelier européen bilingue langue des signes – français  
Vous êtes sourd(e) ? ... Nous vous proposons du travail

sier du Sournal n°107) où 99% des enfants nés sourds ou malentendants sont implantés et où les écoles pour Sourds disparaissent littéralement les unes après les autres.

Nous vivons dans une société de normalisation où la différence est une phobie, toutes ces normes étant purement subjectives.

Nous constatons qu'aujourd'hui certes il y a de remarquables progrès technologiques mis à disposition des déficients auditifs mais cela n'entrave en rien l'affirmation croissante de l'identité du Sourd qui se remarque déjà dès l'enfance.

Dans un prochain numéro, nous vous tiendrons au courant de la réponse de Dimitry Dornan à l'invitation lancée par la Société des Sourds du New South Wall.

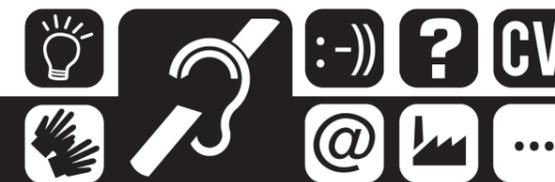
proorienta

### JOB COACH'SIGN

Accompagnement à l'emploi  
des personnes sourdes et malentendantes

Job-coaching-sourd@proorienta.be

Linda ARA 0494/523514



PRORIENTA c'est aussi

### DES FORMATIONS

Bureautique - Industrie - Multimédia

[www.proorienta.be](http://www.proorienta.be)

[linda.ara@proorienta.be](mailto:linda.ara@proorienta.be)

Vieux Chemin d'Ath, 1  
7548 Tournai

tél: 069/890859  
fax: 069/890851





## MONS

**Société Royale Silencieuse Boraine-Mons**  
Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin  
Tél /Fax : 065 88 59 17

Agenda non reçu

## CHARLEROI

**Association (Sportive) des Sourds et Malentendants de Charleroi**

Local : «Le Gazo» - Rue du Calvaire 2A - 6060 Gilly  
Tél /Fax : 071 35 02 54  
E-mail : [asmcharleroi@hotmail.com](mailto:asmcharleroi@hotmail.com)  
Portes ouvertes tous les 3e dimanches du mois à 14h00

### JUIN 2012

Dimanche 17 14.00 Ouverture du local  
16.00 Activités

Le samedi 14 avril 2012 : Championnat de Belgique de Bowling simple organisé par SCS Tournaisis

Le samedi 28 avril 2012 : Championnat de Belgique de Pétanque (Doubles) organisé par KDS Thurnout

Le samedi 12 mai 2012 : Coupe de Belgique de pétanque organisée par Woluwé SSB

Le samedi 2 juin 2012 : Championnat de Belgique de Pétanque (triplettes mixtes) organisé par KSKD Bruges

Le samedi 16 juin 2012 : Championnat de Belgique de Pétanque (tête à tête) organisé par SCS Tournaisis

### AVRIL 2012

Dimanche 15 10.00 Assemblée générale des membres de l'A.S.M.C.  
14.00 Ouverture Local.  
16.30 Conférence/débat : « Mieux connaître et apprendre les avantages que peut apporter le milieu bancaire. »

### MAI 2012

Du jeudi 17 au samedi 19 : Voyage à l'Europa Park en Allemagne.  
Dimanche 20 14.00 Local fermé.

## VERVIERS

**Amicale Silencieuse de Verviers**

Rue Fontaine-au-Biez - 4802 Heusy  
Tél /Fax : 04 365 55 45  
Portes ouvertes le 1er dimanche du mois à partir de 14h00

### MAI 2012

Dimanche 6 14.00 Réunion ordinaire.

### JUIN 2012

Dimanche 3 14.00 Réunion ordinaire.  
Dimanche 30 14.00 Diverses activités.

### AVRIL 2012

Dimanche 1 14.00 Goûter de Pâques

## NAMUR

**Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des Malentendants**

Rue Baron Fallon 32B - 5000 Namur  
Tél /Fax : 081 30 06 62

Salle «Chalet» : Rue du Cimetière 25 - 5100 Jambes

Dimanche 27 Fermé  
Excursion à Rochehaut et région

### JUIN 2012

Mercredi 13 14.00 Bureau Lioba. 50+ jeux de loisirs  
Samedi 23 10.00 3è tournoi de l'amicale de pétanque à Charleroi

Dimanche 24 14.00 Réunion ordinaire. Pain saucisse  
Samedi 30 10.00 4è tournoi de l'amicale de pétanque à Eupen

### AVRIL 2012

Mercredi 11 14.00 Bureau Lioba. 50+ jeux de loisirs  
Samedi 14 10.00 1er tournoi de l'amicale de pétanque à Namur  
Dimanche 22 14.00 Œufs de pâques (membres). Hamburger

### MAI 2012

Mercredi 9 14.00 Bureau Lioba. 50+ jeux de loisirs  
Samedi 12 10.00 2è tournoi de l'amicale de pétanque à Aachen

### AVRIL 2012

**Samedi 21 avril à 14h** : Visite guidée du Musée du Costume et de la Dentelle

Lieu de visite : rue de la Violette, 12 - 1000 Bruxelles

### MAI 2012

**Dimanche 6 mai à 14h** : Visite guidée familiale de l'Archéosite d'Aubechies axée sur la période gallo-romaine (avec ateliers de démonstration).

Lieu de visite : rue de l'Abbaye, 1 - 7972 Aubechies

### JUIN 2012

**Samedi 23 juin à 11h** : Rendez-vous au Château de Jehay-Amay pour une visite guidée de ce château mais aussi d'une exposition consacrée à Paul Delvaux.

Midi : Pique-nique dans le domaine .

Lieu de visite : Château de Jehay, rue du Parc 1 - 4540 Amay

Des activités pourront être ajoutées à notre programme de base selon l'actualité du moment. Pour tout renseignement : consultez l'agenda de la FFSB sur leur site Internet ([www.ffsb.be](http://www.ffsb.be)) ou contactez [president@artsetculture.be](mailto:president@artsetculture.be) ou [secretaire@artsetculture.be](mailto:secretaire@artsetculture.be)

L'agenda ne vous semble pas complet ?  
Vous cherchez de l'information ?  
Prenez le réflexe [www.ffsb.be](http://www.ffsb.be) !



LE SITE INTERNET DE LA FFSB, C'EST :

- ☞ De nouvelles actualités chaque semaine
- ☞ Un agenda toujours bien rempli !
- ☞ Toutes les annonces de la Fédération en langue des signes
- ☞ Des offres d'emploi dans le domaine de la surdité
- ☞ Des informations sur la surdité dans l'espace documentation
- ☞ Toutes les coordonnées des associations
- ☞ Les coordonnées des associations et des instituts qui organisent des cours de langue des signes
- ☞ Un accès direct vers l'information sur les services de la FFSB
- ☞ Et bien d'autres choses encore !

## Le cinéma

Remettez les lettres dans le bon ordre. Vous obtiendrez un mot en rapport avec le cinéma.

1

2

3

4

5

6

7

8

Donnez maintenant à chaque signe, le chiffre qui lui correspond.

## Solution des mots croisés «les pays d'Europe» du Sournal n°113

1 S U E D E

2 A N

3 L M

4 F I N L A N D E

5 P A Y S - B A S

6 F R A N C E

7 A U T R

8 I T A L I E

9 O

10 P O R T U G A L

11 E S P A G N E

12 B E L G I Q U E

13 S L O V

14 N G L E T

15 G R E C E

### Carte Membre de la FFSB

Cette carte atteste officiellement de votre qualité de sourd ou de malentendant ; elle fait foi auprès des autorités dans votre vie quotidienne pour justifier de vos particularités de communication. Avec la Carte Membre, vous soutenez aussi la défense des droits des sourds francophones.



Nom : ADNET  
Prénom : Thierry

2012



N°: F00000

Vous pouvez demander le formulaire d'inscription à  
M. Thierry Adnet  
Fax : 02 644 68 44  
E-mail : [animateur@ffsb.be](mailto:animateur@ffsb.be)  
Ou sur notre site : [www.ffsb.be/?q=node/16](http://www.ffsb.be/?q=node/16)

# Le Sournal est à vous !

Envoyez-nous vos réactions ou vos questions.

N'hésitez pas à nous proposer des idées d'articles, un témoignage particulier, une contribution ou une collaboration.

Faites connaître l'originalité de votre association

et...

**Nous cherchons aussi des correcteurs motivés !**

Contactez [sournal@ffsb.be](mailto:sournal@ffsb.be)